



COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND

Rue Eugène Le Roy – 24630 JUMILHAC LE GRAND

Tel : 05.53.52.50.20 – Fax : 05.53.62.88.40

E-mail : mairie.jumilhac.le.grand@wanadoo.fr

Site : www.jumilhac-le-grand.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUIN 2021

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le samedi 12 juin 2021 à 09h30 selon la convocation en date du 8 juin 2021 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Isabelle FAURE étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Pascal COURNARIE – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Max GUIGUES – Isabelle LIU GOUVRIT – Jean-Marc BUISSON – Patrick MEYNIER – Pascal BOULONNE

Procuration : Henri LONGIERAS a donné procuration à Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD a donné procuration à Maryse MEYNIER – Michel KARP a donné procuration à Annick MAURUSSANE.

Absent excusé : Henri LONGIERAS – Michel KARP – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – Nancy DUPUY

Absent :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 11/05/2021
- Décision modificative budget principal
- Constitution commission communale d'aménagement foncier
- Convention partenariat téléassistance Cassiopéa
- Proposition achat chemin rural Lachereau
- Questions diverses

**Délibération n°2021/63 portant sur l'approbation du
procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 11-05-2021**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mai 2021.

(11 POUR – 2 CONTRE – 0 ABSTENTION)

**Délibération n°2021/64 portant sur la décision modificative
n°2 du budget principal**

Madame le Maire présente au conseil municipal la décision modificative ci-dessous qui doit être prise afin d'ajuster les crédits sur le budget principal.

Il convient de prévoir des crédits supplémentaires sur les articles suivants :

- 2135 (chaudière logement 16 bd Darnet) : 4 947,63€
- 2151 (voirie Pic) : 42 274,42€
- 2183 (destructeur papier archives) : 1 500,00€
- 2188 (sonorisation salle de la Pépite) : 4 000,00€

Ces dépenses d'investissement seront prises sur le reliquat de l'opération Maison d'accueil pour personnes âgées :

- 2313 : -52 722,05€

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative ci-dessous :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations générales, agencements				2135	H.O.	4 947,63
Réseaux de voirie				2151	112	42 274,42
Matériel de bureau et matériel informatique				2183	H.O.	1 500,00
Autre immobilisations corporelles				2188	123	4 000,00
Constructions	2313	96	52 722,05			
Investissement dépenses			52 722,05			52 722,05
		Solde	0,00			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Délibération n°2021/65 portant sur une proposition de partenariat avec Cassiopéa

L'association de téléassistance Cassiopéa basée à Périgueux nous propose d'instituer un partenariat sous forme de convention.

Dans le cadre de ce partenariat « prise en charge », la convention consiste à aider financièrement, ponctuellement, une personne souhaitant adhérer au service de téléassistance.

Cassiopéa participerait à cette aide en offrant 2 mois (le mois d'installation et le mois suivant l'installation) au nouvel adhérent résidant à Jumilhac-le-Grand.

La mairie participerait à cette aide en offrant soit 1 mois soit 2 mois au choix :

- Ainsi Cassiopéa prendrait dans tous les cas 2 mois en charge soit 55€ par personne.
- Soit la commune prend en charge 1 mois : le budget annuel serait de 27,50€ par personne,
- Soit la commune prend en charge 2 mois : le budget annuel serait de 55€ par personne.

A noter que cette aide intervient uniquement dans le cadre de personnes ne bénéficiant d'aucune autre aide financière pour la téléassistance (ex : APA, Caisses de retraite...)

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide de ne pas conclure de partenariat avec l'association Cassiopéa, considérant que ce partenariat pourrait être considéré comme de la concurrence déloyale par les autres prestataires de téléassistance.

(0 POUR – 11 CONTRE – 2 ABSTENTIONS)

Délibération n°2021/66 portant sur la demande de M. CHENARD pour l'aliénation d'un chemin rural à « Lachereau »

Madame le Maire donne lecture du courrier de M. Alexandre CHENARD qui demande l'aliénation d'un chemin rural à Lachereau qui dessert sa propriété.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord de principe pour l'aliénation du chemin rural de Lachereau.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

(13 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Questions diverses

Madame le Maire :

- Composition des bureaux de vote des élections régionales et départementales.
- Exploitation village gîtes La Perdicie : validation des documents de la procédure.
- Union des maires propositions d'arrêtés concernant le camping sauvage : à discuter en commission tourisme.
- Présentation du projet de mise en réseaux séparatifs.

Pascal Courarie :

Nettoyage de la voirie dans le bourg par une balayeuse.

Proposition d'un passage 1 fois par mois ? estimatif 3500 à 5000 € par an.

Demander une proposition de convention qui sera soumise à délibération du conseil municipal

La commission voirie a contrôlé et valide tous les récents travaux réalisés cette année.
Les travaux d'effacements Boulevard du Périgord et Rues des Fleurs sont terminés.

Pascal Boulonne :

22 exposants prévus pour les marchés d'été avec des nouveaux (châtaignes, photos, céramique...)

Fin de séance 11h15

Signature du secrétaire de séance :